

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : **CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN** (Département de la Manche)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 novembre 2018 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AW numéros 145, 146, 272 et 487 pour une contenance totale de 1 757 m<sup>2</sup>.

POS/PLU : Zone UAa urbaine

PROJET : Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. **Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 60 logements (studios) comprenant des espaces de vie collectifs destinés aux internes du CHPC, en partenariat avec un bailleur social. Densité : 30 logements/ha – Mixité : 20% de LLS**

COMITÉ D'ENGAGEMENT : Du 18 janvier 2019 - **Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Centre Hospitalier Public du Cotentin**

ÉVALUATION DOMANIALE : Avis des domaines du 11/12/2018 : valeur vénale fixée à 250.000 € moins coût de démolition + 5,5 % environ et arrondi de frais notariés

IMPUTATION : **Compte n° 980 432 – CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN « Pavillon Tiroir »**

**11 FEV. 2019** Enveloppe projet : 264 000 €

l'Adjoint au ~~Secrétaire Général~~  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

~~Dominique LEPETIT~~

ROUEN le 24 janvier 2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL